

Diagonales : Comment rémunérer le baby-sitting

10-11-2016

Deux familles sont réunies dans une maison de campagne pour le week-end. Au total, quatre adultes, et six enfants : trois filles de 16, 15 et 6 ans, trois garçons de 11, 10 et 4 ans. Les parents décident d'aller dîner au restaurant le samedi soir. Ils estiment que les aînés peuvent surveiller les plus jeunes et prévoient de consacrer 60 euros à ce baby-sitting. Problème : comment répartir les 60 euros ?

A cette question, un manager répondrait qu'il faut en attribuer 40 en fixe – et 20 en variable si tout se passe bien – à la fille de 16 ans, à charge pour elle de les répartir comme elle l'entend autour d'elle. Un consultant recommanderait de commencer par demander aux deux garçons de 11 et 10 ans de se garder seuls, puis de répartir à égalité les 60 euros entre les filles de 16 et 15 ans qui surveilleront les deux plus jeunes. Un chasseur de têtes commencerait par demander à chacun d'expliquer la façon de laquelle il envisage de procéder à la garde. Un responsable des achats organiserait des enchères inversées pour essayer de réduire le prix du baby-sitting. Et un directeur financier dirait sans doute qu'il est contreproductif de rémunérer les services qu'on se rend en interne !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

